

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 6

N° 412

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 412

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 73, supprimer le mot :

« effectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de cohérence avec l'amendement prévu à l'alinéa 9.